

SOMMAIRE

P.1 : Edito Présidente

Merci Daniel

P.2 à 7 : Ils ont déclaré à l'assemblée générale

P.8 : Intervenants et Conseil d'administration

Annexes :

Sorties Lac du Der et Lac des vieilles Forges



RENOUVELLEMENT ET CONTINUITE

C'est pour moi un honneur et une grande fierté que de succéder à Daniel Coffinet, en qualité de présidente de notre association.

Je mesure l'ampleur de la tâche à accomplir mais la confiance que m'ont témoignée les administrateurs et l'engagement des bénévoles sont pour moi des atouts indispensables.

Je poursuivrai, cela va sans dire, la politique suivie jusqu'ici en faveur du développement des services aux adhérents, des partenariats, des diverses rencontres avec vous, des offres de loisirs et bien sûr des informations diffusées régulièrement.

Une autre tâche est d'assurer le passage vers le numérique. Ce bulletin consacré exclusivement à notre dernière assemblée générale, y fait une large place.

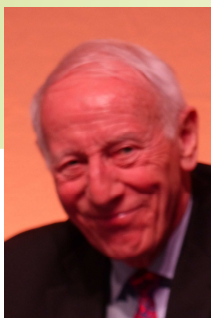
Il répond à la question de savoir pourquoi s'engager dans cette voie. Il devient en effet nécessaire d'alléger nos charges, de nous passer le plus possible du papier et des frais d'expédition qui deviennent de plus en plus lourds ; face à cette situation, la communication par internet s'impose.

Et s'impose également à nous, d'accompagner nos adhérents peu familiers avec le numérique, à se former à ce type de communication et à leur offrir la possibilité de bénéficier des nombreux avantages qu'offrent l'internet (démarches administratives en ligne...etc.)

Immense défi que je me dois de relever tant ses implications peuvent assurer en même temps, et la pérennité de l'association et l'autonomie numériques du maximum d'adhérents.

Evelyne Verpillier
Présidente

Merci Daniel



Pendant 16 années dans l'Association

dont 8 années de Présidence, vous avez donné sans compter temps et énergie au service de l'association AROPA/INITIATIV'Retraite de la Marne et des Ardennes et vous avez su accompagner nos partenariats au bénéfice de nos adhérents.

Par votre dynamisme, votre connaissance des qualités humaines et votre dévouement, vous avez entraîné dans votre sillage l'équipe des bénévoles et du Conseil d'Administration qui vous remercie et vous témoigne sa gratitude pour votre travail, votre disponibilité et votre implication.

Nous n'oublions pas d'associer à ces remerciements votre épouse Renée qui, comme vous aimez le dire, est votre SECRÉTAIRE familière du numérique qui vous a épaulé et qui a partagé la vie de l'association durant toutes ces années.

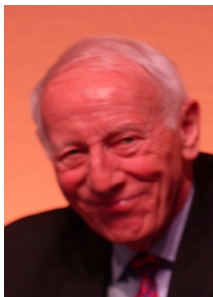
Vous allez quitter la fonction de Président, atteint par la limite d'âge statutaire, mais allez rester parmi nous pour continuer à participer à plusieurs commissions ; vous resterez le bienvenu lors de nos prochaines assemblées générales que votre présence honorera.

Au nom de tous, je vous souhaite une bonne continuation dans vos nouvelles aventures et permettez-nous de formuler ce simple mot chargé de signification : **merci** !

Evelyne Verpillier
Présidente

ILS ONT DECLARE :

DANIEL COFFINET, Président



Les activités en 2022, c'est bien reparti !

L'Assemblée générale a pu se tenir normalement et les loisirs que nous vous proposons ont repris des couleurs.

De même nos réunions décentralisées se sont tenues dans nos 9 principales villes de nos deux départements.

L'accroissement de nos charges, comment y faire face ?

Les charges de fonctionnement augmentent notamment dues au coût du papier et aux frais d'envoi du courrier postal.

Voilà ce qui explique la décision du conseil d'administration d'augmenter la cotisation de 2€ pour la porter à 42€.

Mais s'en tenir là reste insuffisant pour assurer l'avenir ; seul le développement du numérique et sa généralisation seront source d'économie.

Prendre le virage du numérique, une opportunité pour les adhérents.

Si nous prenons le virage du numérique, il est évident que ceux qui ne sont pas équipés ou peu familiarisés avec ces nouveaux outils vont très vite se trouver « au bord du chemin » et cela nous ne le voulons pas.

Aussi engageons-nous une vaste campagne destinée aux adhérents qui souhaitent s'approprier le numérique (Voir l'intervention d'Evelyne Verpillier).

Appel à ceux qui hésitent encore à nous fournir leur adresse mail ; qu'ils n'hésitent pas à le faire, ce type d'adresse offrant toute garantie de discrétion.

EVELYNE VERPILLIER, Vice-Présidente



La vice-présidente a rappelé que la dématérialisation est certes pour certains un cauchemar, mais qu'elle n'en offre pas moins des avantages et des opportunités dans beaucoup de domaines. Elle permet aussi de gagner du temps et d'éviter des déplacements.

La dématérialisation, pour l'association, c'est aussi économiser du papier et des frais d'envoi.

Il y a nécessité de sensibiliser les seniors qu'au-delà de l'aspect pourtant incontournable des démarches administratives, ils pourront découvrir un univers numérique qui offre du divertissement. Pour sa part, INITIATIV'Retraite 51-08 a décidé de mettre en place, en partenariat avec EMMAÛS CONNECT, des ateliers de formation au numérique dans la Marne et les Ardennes. Plus de 170 adhérents sont déjà inscrits pour les suivre.

Ils sont 100% gratuits et consistent à proposer un parcours d'initiation personnalisable de 20 heures, soit 10 séances de 2 heures pour l'apprentissage de compétences essentielles.

Le parcours sera adapté à chaque niveau, du débutant au confirmé et les ateliers se dérouleront à proximité de votre résidence, en petits groupes 8 à 10 personnes.

Le matériel sera fourni et, au choix du participant, l'accompagnement pourra se faire sur smartphone, tablette ou ordinateur.



BULLETIN N° 4 – Mai 2023

**REGIS MILLARD, Vice-Président,
Animateur de la commission
« développement »**



Au 31/12/2022 l'effectif « adhérents » a atteint les 4 660 adhérents.

Sur l'année 2022 il a été enregistré 188 nouvelles adhésions soit une progression brute de 4,1%. Mais, dans le même temps, 154 adhérents (-3,3%) nous ont quittés, d'où un accroissement net de notre effectif de 0,8% seulement.

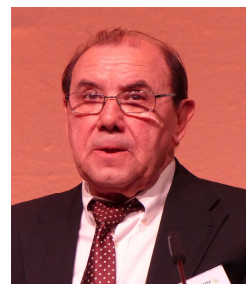
C'est moins que les années précédentes où nous affichions régulièrement des taux de progression net de 2,5% alors que notre potentiel de développement est toujours important. La preuve en est que les dossiers de retraite ouverts par la MSA au titre des salariés, en 2022, est au minimum de 1 000.

Faut-il le reconnaître : la majeure partie de cette population ignore encore l'existence de notre association.

La commission développement s'emploie à diffuser l'information et tout particulièrement auprès de la MSA appelée par nos soins à une plus large collaboration et, plus récemment, auprès du syndicat général des vignerons (SGV).

Il faut rappeler que, par ailleurs, notre association a décidé d'accueillir les retraités, anciens salariés des réseaux **ADMR 08 et 51, de l'ADAPAH 08 et de l'ARADOPA 51 ainsi que des FAMILLES RURALES 08 et 51**. Nous avons déjà enregistré quelques nouvelles adhésions.

**MARC BAUDOT, Secrétaire
général et animateur de la
commission « communication ».**



Notre communication, c'est, avant tout, nos rencontres les :

- 13 mars au Capitole à Châlons en Champagne, à l'occasion de la foire de printemps
- 6 septembre, au Capitole à l'occasion de la foire de Châlons, avec une conférence animée par Louis BODIN, météorologue.

Ensuite **nos 34 500** lettres adressées par courrier postal (appel de cotisations, envoi de cartes... etc.), 11 lettres d'information le 1^{er} de chaque mois envoyées par voie numérique à 2 700 destinataires, qui relatent la vie de notre association et les sujets d'actualité. 3 bulletins d'information sont diffusés par voie numérique auprès des 1 600 adhérents qui ont fait ce choix et 3 300 autres les reçoivent par voie postale, certains adhérents ayant choisi le double envoi.

Vous souhaitez en savoir plus sur nos activités (bulletins d'information, voyages, avantages partenaires, mémo familial), mieux connaître les tutos, alors n'hésitez pas à consulter les pages de notre site internet, sans nécessité de vous signer.

Dans la mesure où notre société devient de plus en plus celle du numérique, notre association vous accompagnera pour vous former et vous informer et, ensemble, nous nous adapterons aux conditions nouvelles de la vie.



Question/Réponse

Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023. Pourquoi et comment faire quand on ne possède pas d'ordinateur ?

Jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur le site impots.gouv.fr.

Cette déclaration a pour but de déterminer précisément les propriétaires toujours redevables de la taxe d'habitation au titre de leurs résidences secondaires, leurs logements locatifs ou vacants.

Cette déclaration est à réaliser en ligne, les contribuables non connectés à internet ou qui ne sont pas en mesure de déclarer en ligne peuvent se rendre directement à leur centre des impôts fonciers pour accomplir cette formalité, ou appeler le **0809 401 401 (appel non surtaxé)**

ALAIN PIETREMENT, Trésorier



Les comptes présentés par le trésorier et validés par le vérificateur aux comptes ont été approuvés par les adhérents présents et représentés.

Il apparaît une forte augmentation de nos charges liée à notre environnement inflationniste.

L'augmentation de la cotisation devrait pouvoir, à court terme, y faire face et à terme le développement du numérique.

En vous rendant sur notre site internet, vous pourrez prendre connaissance du détail des produits et des charges ainsi que des chiffres du bilan.

GUY GEANT, animateur de la commission « loisirs »



L'année 2022 a vu une reprise en douceur des activités de notre association.

Pourtant le théâtre est une activité qui fonctionne toujours bien (Sarrybiens et théâtre à Paris avec 140 participants en 2022).

Le voyage en Corse qui (102 participants) a fait l'unanimité tant par la qualité des prestations que par l'ambiance générale.

Pour l'année 2023, il faut savoir que :

- 273 personnes ont assisté, le 28 janvier, au spectacle des SARRYBIENS. Merci aux acteurs pour la qualité de leur prestation.
- Les voyages MEAUX/VAUX LE VICOMTE et PERIGORD/QUERCY ont été annulés en raison du nombre insuffisant d'inscriptions.
- Les sorties d'une journée à GUISE et à VILLY LA FERTE sont maintenues.

Qu'est-il prévu pour l'an prochain ?

La commission prépare un voyage de 8 jours, sans oublier que nos offres doivent rester attractives et variées, ce qui n'est pas simple...

Il est rappelé également que la commission est toujours ouverte à toutes vos suggestions notamment pour le choix des sorties d'une journée.

De même elle est consciente que les adhérents qui résident loin de Reims ont des difficultés pour se rendre au point de départ. Quelle solution : le covoiturage ?

Un « coup de chapeau » à Marie-Jo Lapie à laquelle Guy Géant a succédé.



DOMINIQUE COCHET, animateur de la commission « partenaires »



Les divers partenariats que l'association a développés permettent aux adhérents de réaliser de substantielles économies.

- En voici la preuve en prenant l'exemple d'un couple.
- Ils ont souscrit une complémentaire santé performante avec 20% de réduction (soit une économie de **500 €**).
- Le couple bénéficie de 20% de réduction sur les contrats d'assurance auto, habitation Garantie des accidents de la vie (soit un avantage de **340 €**)
- Ils réclament auprès de leur conseiller du Crédit Agricole l'avantage sur leurs 2 cartes bancaires et le compte service (soit une économie de **80 €**)
- Ils décident d'emmener leurs 2 petits enfants au parc Astérix. Ils bénéficient d'une réduction de 20% grâce à la carte moisson.
- Ils vont au restaurant partenaire de la carte moisson et réalisent un achat auprès d'un commerçant partenaire de cette carte, soit un avantage total de **150 €**.
- Le couple décide de réserver avec TOHAPI, un Mobil Home tout équipé près de La Rochelle pour 300 €/ 2 semaines. Soit une économie minimale de **400 €** pour leur séjour.

Pour 42€ (montant de la cotisation), ce couple a réalisé le meilleur placement actuel, en réalisant une économie de 1470 €.

A cela il faut ajouter que, suite aux réunions décentralisées, l'un des deux s'est enfin décidé à s'équiper d'audio-prothèses, **sans Reste à Charge**.

Question/Réponse

1° Pouvez-vous donner la base initiale en euros de la souscription d'un contrat Santé GROUPAMA, ce que je ne puis obtenir des conseillers ?

Il ne nous est pas possible de répondre à votre question car nous n'avons pas accès au barème (sûrement très complexe) des contrats santé de GROUPAMA. Mais votre conseiller devrait malgré tout, pouvoir vous apporter la réponse.

2° Pourquoi devons-nous continuer à subir la non prise en charge des dépassements d'honoraires des médecins spécialiste ou chirurgiens ?

Les dépassements d'honoraires constituent désormais un des principaux postes de reste à charge et ceux-ci se généralisent dès que l'on a affaire à des spécialistes.

Hélas, la seule façon de maîtriser ce poste est de choisir son médecin selon les dépassements qu'il pratique, ou choisir parmi les options de complémentaire santé une garantie supplémentaire dans les soins courants et hospitalisation

3° Dans le tableau de garanties de GROUPAMA, et concernant les prothèses dentaires amovibles, il est indiqué 100% BR + 430 €. Or à la lecture des remboursements effectifs de GROUPAMA, il s'avère que le contrat de complémentaire ne prend en charge que le ticket modérateur (soit 30% de la base de remboursement) + le forfait de 430 €. Cela peut induire en erreur le souscripteur.

Effectivement le tableau des garanties mentionne le remboursement total pratiqué par l'assurance maladie et par la complémentaire. Mais cette pratique n'est pas propre à GROUPAMA, Il faut juste le savoir et cela permet aussi de comparer un peu plus facilement les contrats entre eux.



MONIQUE SCHUBERT, animatrice de la commission « défense des retraites ».



Nous restons attentifs au sein de notre association et de la Confédération Française des Retraités (CFR) pour relever toute dérive dans le cadre de la réforme des retraites.

Tous les ans, une centaine d'entre vous nous sollicitent sur 2 sujets importants :

- L'aide à la constitution du dossier retraite, âge de départ, vérification de leur relevé de carrière
- La retraite de réversion des salariés du privé qui demande quelques précisions.

Pour en bénéficier, il faut avoir été marié avec le conjoint disparu et être âgé de plus de 55 ans. Le Pacs et le concubinage en sont exclus.

La pension de réversion est partagée entre les différents conjoints survivants au prorata des années de mariage.

La réversion de la retraite de base versée par la MSA ou la CARSAT est soumise à condition de ressources et peut représenter jusqu'à 54% de la retraite de base du conjoint décédé.

La réversion de la retraite complémentaire est liée au non-remariage du conjoint survivant. Elle s'élève à 60% de la retraite complémentaire du conjoint décédé et elle est sans condition de ressources.

Attention, la Retraite de Réversion n'est pas automatique, il faut la demander.

N'hésitez pas à nous contacter pour d'autres précisions.

Question/Réponse

Que sont devenues les réserves CCPMA ?

Sont concernés par ces réserves, les anciens salariés ayant pris leur retraite avant le 1er janvier 1997, date de la fusion de la CCPMA Retraite dans le régime AGRIC /ARRCO.

Au titre de différentes lois, les réserves de l'Ex Ccpma ont quitté le domaine retraite pour rejoindre celui de la prévoyance. Elles sont maintenant cantonnées et gérées par AGRICA au sein de CCPMA Prévoyance qui gère 2 régimes.

Le régime retraite supplémentaire vient d'être transformé en Plan Épargne Retraite.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, AGRICA gère le régime CCPMA Retraite et les droits issus de l'ex CCPMA depuis le 01/01/1997.

Ces fonds placés produisent des excédents d'où le virement unique complémentaire versé tous les 5 ans aux bénéficiaires CCPMA.

JEAN-CLAUDE BEAUCOURT, animateur de la « commission sociale »



Ces derniers temps, il vous a été présenté un dossier récapitulant les différentes possibilités d'aménager son logement et d'obtenir les aides possibles pour la réalisation de travaux. Quelques-uns d'entre vous ont participé aux visites proposées par Comal Soliha 51 pour découvrir l'appartement « témoin » EVOLOGIS à Châlons.

Il existe d'autres possibilités de rester chez soi, grâce aux résidences seniors.

Ces logements sont des lieux de vie indépendants, confortables, fonctionnels et adaptés à une diminution de l'autonomie.

La création de liens sociaux y est facilitée, ce qui permet aux seniors de combattre la solitude ; ils disposent pour ce faire, d'espaces collectifs propices aux échanges (restaurant, salon TV, espace forme, bibliothèque, salon de coiffure, etc...)



BULLETIN N° 4 – Mai 2023

S'ils le souhaitent, les seniors peuvent également bénéficier de services additionnels à la carte (pension complète...etc.)

La Commission Sociale travaille sur la mise en place d'un fichier répertoriant les différentes résidences dans nos 2 départements et qui sera mis à disposition des adhérents.

Question/Réponse

1 **Que fait INITIATIV'Retraite 51-08 pour répondre à l'isolement de certains adhérents**

Donner l'information sur les structures existantes en matière d'Ehpad et de Résidences seniors

2 **Pourquoi la région d'Epernay ne travaille-t-elle pas avec Comal Soliha 51.**

La communauté d'agglomération d'Epernay a répondu à un appel d'offre dans ce domaine d'aide à l'aménagement du logement et le Comal. Soliha 51 n'a pas été retenu.



DERNIERE MINUTE :

La commission Loisirs propose 2 sorties avec transport individuel

■ **Lundi 12 juin 2023** : journée touristique au lac du Der (balade commentée en train, puis déjeuner au restaurant Le Comptoir JOA, puis une autre commentée en bateau et visite guidée du village musée du Der.

○ **Inscriptions pour le 27 mai 2023**

■ **Jeudi 14 septembre 2023** journée champêtre dans les Ardennes au lac des Vieilles Forges avec possibilité de pêcher la journée **ou** visite guidée du village Les Mazures, le matin, repas à la ferme du Pont des Aulnes, puis visite guidée de l'Abbaye Laval Dieu à Monthermé suivie d'un goûter avec des produits du terroir.

○ **Inscriptions pour le 30 mai 2023**

POUR LA PREMIERE FOIS, EN RAISON DU TRANSPORT INDIVIDUEL, nous vous proposons d'inviter par adhérent, 2 personnes amies ou membres de votre famille mais aussi un co-voiturage.

Les conditions d'inscriptions sont en annexe du présent bulletin et sur le site internet

ENGAGEMENT :

Je vous remercie de votre confiance et m'engage auprès de vous et avec vous tous à animer, communiquer, agir et représenter l'association en son nom et pour son compte, dans la limite des pouvoirs que vous m'avez attribués, auprès des adhérents, des partenaires et tous organismes en lien avec notre association.

Je n'ai pas la prétention d'avoir vu ou de connaître l'ensemble des règles et rouages de l'association et compte sur chacun d'entre vous pour m'accompagner dans ma mission et veiller à la bonne marche de l'association.

Evelyne Verpillier
Présidente



◆ Le Bureau

Evelyne Verpillier (Présidente)
Régis Millard (Vice-Président)
Dominique Cochet (Vice-Président)
Alain Piétrement (Trésorier),
Chantal Rennesson (Trésorière adjointe)
Marc Baudot (Secrétaire général)
Andrée Thibaut (Secrétaire adjointe)
Jean-Claude Beaucourt
Didier Boyet
Guy Géant
Monique Schubert.

◆ Les autres membres

Patrick André
Richard Antoniotti
Nadine Béguin
Noëlle Brot
Pascal Degryse
Claude Gérard
Etienne Gillet
Patrick Guillaumet
Lysiane Lenoble
François Mélin
Didier Mouclier
Chantal Mourra
Guy Radière
Christine Raucourt
Jean-Michel Villaume

Ils quittent le conseil d'administration :

Daniel Coffinet
Christian Cogniard
Jean-Luc Prat

Il quitte le poste de vérificateur aux comptes adjoint
Jean-Marie LEBLANC

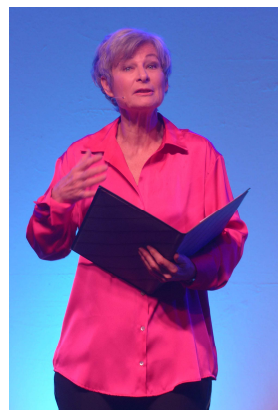
Qu'ils soient vivement remerciés pour leur engagement
et pour leur participation active ; ils nous ont apporté une
contribution que toutes et tous ont pu apprécier.

LES INTERVENANTS

Vice-Président INITIATIV'Retraite National



◆ Florence Brunold



et
Emilie Annie Charlotte

